

Que se passe t-il ?

CNESER et CSE : un agenda douteux

Le CNESER du 16 juillet et le CSE du... 16 juillet¹ ont à l'ordre du jour les textes d'application de la loi « Refondation ». Il faut en effet attendre la promulgation de la loi, qui devrait avoir lieu aux alentours du 10 juillet.

Le premier texte porte sur le cahier des charges de l'accréditation, le deuxième sur celui du cahier des charges de la formation des enseignants. Quant au troisième texte, il porte sur les dossiers d'accréditation des ESPE. Cela pose un problème de calendrier :

- pour que le dossier arrive au CNESER, il faut que l'ensemble des CT et des CA des universités concernées (donc de toutes les universités) aient voté la création des ESPE, vote qui ne peut avoir lieu qu'après la promulgation de la loi.
- pour que le CNESER étudie l'accréditation, il faut que le cahier des charges de l'accréditation des ESPE soit publié par un arrêté, lequel est donc étudié en premier pour ce point de l'ordre du jour du CNESER.

Horaires de projets des maquettes MEEF : des premiers chiffres

Les premiers éléments qui nous sont parvenus montrent des maquettes PE d'un volume horaire étudiant total M1-M2 compris entre 769 heures et 855 heures.

L'offre de formation peut varier

- sur l'année de M1 (préparation au concours) : de 500 h à 630 h – ce qui représente une variation de 25 % !
- sur l'année de M2 (année de professionnalisation et mémoire) : de 224 h à 300 h

Pour que nous puissions faire une analyse complète de la situation, n'hésitez pas à nous faire parvenir les maquettes de votre université : formations@snesup.fr

1. Il y a des élus CNESER au CSE, et vice-versa ! [je ne comprends pas bien la phrase : il y a des élus au CSE qui le sont aussi (élus) au CNESER et qui devraient avoir le don d'ubiquité ?]

Potentiel étudiant : du mieux vraiment ?

Les premiers chiffres de pré-inscriptions pour les futurs masters MEEF sont très bons en ce qui concerne les étudiants actuellement en L3 pour les CRPE. Il faut toutefois prendre ces premiers chiffres avec prudence. Il est probable que devant le peu de précision concernant l'an prochain, les rumeurs de *numerus clausus* dans les centres ESPE en raison des capacités d'accueil imposées par les universités,

nombre d'étudiants ont choisi de procéder à des pré-inscriptions multiples (CRPE-CAPES d'une part, et sur plusieurs académies d'autre part). C'est aussi un moyen de prendre une assurance au cas où le master, qui n'existe pas encore ne soit pas habilité.

On peut avoir la même lecture des inscriptions multiples pour le concours 2013-2 (appelé aussi 2014 !).

Étudiants M2 / Contractuels : Inégalités sur le territoire

Les admissibles au concours en juillet 2013 (concours 2014 anticipé) pourront être contractuels à la rentrée. Ils devront passer les oraux d'admission en juin 2014. Pour pallier les insuffisances de postes, Peillon propose de « rémunérer les étudiants de M2 », entendez : qu'ils vont exercer en responsabilité à tiers-temps payé à mi temps avec un accompagnement !

Les circulaires rectorales définissant les modalités de stage sont parues dans chaque académie. Dans celles très déficitaires, les stagiaires pourront se voir proposer plus que les 6h annoncées selon les besoins.

A Poitiers pour les PLC, les 6h effectuées par l'étudiant contractuel ne sont pas prises sur la DGH¹ de l'établissement. Il est en surnombre. L'étudiant contractuel est « en doublette » avec son tuteur, ce qui pourrait créer les conditions d'un véritable travail collaboratif permettant réflexion, retour sur la pratique, échanges. C'est un premier pas. Cependant, cette situation ne s'étend pas aux PE, qui, eux, seront contractuels en responsabilité à la rentrée.

Emplois d'Avenir Professeur (EAP)

Les emplois d'avenir professeur ont été créés dans le but affiché de permettre à des étudiants boursiers, issus de zones défavorisées (urbaines ou rurales) de se former aux métiers de l'éducation. Au niveau M1, il s'agit de pratique accompagnée avec prise en charge progressive de séquences d'enseignement. Même si cette activité est éventuellement prise en compte dans le master (stage), à la rentrée, les EAP de M1 devront mener de front leur master et le concours en assurant 12h d'emploi dans un établissement scolaire. Comment espérer qu'ils suivent l'ensemble de la formation en leur imposant un service sur

les mêmes créneaux horaires ? Le dispositif ne va-t-il pas devenir un piège particulièrement pénalisant par rapport aux autres candidats au concours ?

IUFM : des boucs émissaires commodes

La nomination des administrateurs provisoires des futures ESPE aura lieu début septembre, mais le choix de ceux-ci est déjà bien avancé. Ceci donne lieu à une chasse aux sorcières. Il semble que seul, un tiers des actuels directeurs d'IUFM seront administrateurs provisoires des ESPE de septembre à décembre 2013. De la même façon, les équipes de direction et les équipes pédagogiques sont déstabilisées afin de tenter d'effacer le caractère autonome et souvent contestataire des IUFM.

Si, un petit nombre ne prolonge pas leur mandat (cessation d'activité ou choix personnels), beaucoup sont purement et simplement placardisés. Ainsi, l'IUFM de l'académie de Nice se retrouve pour deux mois sans directeur (fin de mandat fin juin) ni administrateur provisoire, un moyen de fragiliser les IUFM.

Parallèlement, les services rectoraux exigent dans certaines académies la présence de 25 % de professionnels (traduire de personnels de l'Éducation nationale à temps partagé, recrutés par les IPR), Une annonce très mal accueillie par les collègues en poste dans les IUFM.

Du point de vue de Vincent PEILLON, les enseignants et enseignants-chercheurs des universités ne sont pas des professionnels de l'enseignement !

Il s'agit bien de liquider les IUFM et leurs équipes, sans s'appuyer sur les points positifs de 20 ans de fonctionnement.

¹ Dotation globale horaire, en vigueur au MEN

Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du SNESUP

Pour nous contacter : formations@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18